

CHARTRE DU PARCOURS PATIENT HOSPITALISE EN SOINS DE SUITE ET READAPTATION (SSR)

Le SSR gériatrique accueille le plus souvent des personnes âgées polypathologiques et / ou à risque de dépendance.

Le SSR a pour objet de prévenir ou de réduire les conséquences fonctionnelles, physiques, cognitives, psychologiques, sociales et de promouvoir la réadaptation.

MISSIONS

- Assurer la rééducation et la réadaptation pour limiter les incapacités physiques, sensorielles, cognitives, comportementales et psychologiques.
- Assurer les soins médicaux, curatifs ou palliatifs : diagnostic, ajustement des thérapeutiques, renutrition, et traitement des pathologies déséquilibrées.
- Prévenir l'apparition d'une dépendance, maintenir ou redonner de l'autonomie ou à défaut accompagner l'acceptation de la perte d'autonomie.
- Sensibiliser les patients et les familles aux troubles nutritionnels et aux troubles de déglutition.
- Assurer ou réévaluer le bilan médico-psycho-social.
- Assurer la préparation et l'accompagnement à la réinsertion familiale et sociale.
- Assurer le maintien de la socialisation de la personne âgée.
- Assurer l'information et le soutien des aidants.
- Assurer l'accompagnement du patient et de son entourage dans des domaines tels que les troubles sensoriels et de l'équilibre, le diabète, les pathologies neurodégénératives (maladie d'Alzheimer)...

→ Ces missions sont assurées par l'équipe pluridisciplinaire.

→ L'assistante sociale, la diététicienne, l'ergothérapeute, le kinésithérapeute, la psychologue et la psychomotricienne interviennent à la demande du médecin.

L'équipe pluridisciplinaire

- Médecins gériatres
- Aides-soignantes
- Assistance sociale
- Cadre de Santé
- Diététicienne
- Ergothérapeute
- Infirmières
- Kinésithérapeute
- Psychologue
- Psychomotricienne
- Secrétaire médicale

Mutualisation des compétences

intra-hospitalière pour répondre à des besoins spécifiques. Des référents formés peuvent intervenir sur demande.

- DU Cardio gériatrie
- DU Douleur
- DU de l'Éthique
- DU Hygiène
- DU Infectiologie
- DU Plaies et cicatrisation
- DU Psychiatrie du sujet âgé
- DU Psychogériatrie
- DU Soins Palliatifs
- Diplôme Thérapeute familial

VISITES

→ Les visites sont autorisées de 11h30 à 20h pour le bon déroulement du service.

CONTACTS

- Possibilité de prendre rendez-vous avec le médecin
- L'infirmière est joignable 24h / 24.

Réunion de service

La réunion de synthèse pluridisciplinaire a lieu une fois par semaine pour coordonner l'ensemble des professionnels et réajuster le projet du séjour en SSR si nécessaire.

Locaux et équipements

→ Salle de rééducation avec des équipements adaptés aux patients âgés (barres parallèles, arthromoteur, escalier de rééducation, vélo, ...).

Mode d'entrée des patients

→ Transfert d'un autre établissement :

- dossier de préadmission transmis informatiquement par la plateforme « Via Trajectoire » comportant des données médico-psycho-sociales et une évaluation de l'autonomie.

- appel du Cadre de santé pour finaliser l'entrée après accord du médecin.

→ Transfert d'un autre service du CH de Saint Sever.

→ Plus exceptionnellement directement du domicile ou d'un établissement médico social.

Durée du séjour

La durée d'hospitalisation est variable selon les objectifs à atteindre

L'hospitalisation dans le service de SSR doit toujours répondre à une convalescence justifiée et en aucun cas ne doit être un hébergement pour maintien à domicile difficile ou en attente d'une place en institution.

Permissions en cours de séjour

▪ Les patients peuvent bénéficier à titre exceptionnel de permissions de sortie qui ne peuvent pas excéder 48 h.

▪ Lors d'une permission de sortie, le patient n'est plus sous la responsabilité de l'établissement.

Sortie des patients

▪ Une attention particulière est portée à la préparation des sorties.

▪ Anticipation et préparation des sorties par l'assistante sociale avec mise en place des aides (SSIAD, IDE libérales, HAD, portage de repas, aide ménagère, auxiliaire de vie, ...).

▪ Le patient sort généralement avec son courrier d'hospitalisation, ses ordonnances et ses examens complémentaires.

▪ Retour à domicile ou EHPAD.

▪ Transfert vers un autre service du CH de St Sever ou un autre établissement.

Réponse à l'urgence

→ Un médecin gériatre est présent en continu du lundi au samedi matin.

→ Un médecin est d'astreinte les nuits et les week-ends, 7 jours/7 pour l'établissement.

Mutualisation des compétences intra-hospitalière pour répondre à des besoins spécifiques.

Des référents formés peuvent intervenir à la demande.

→ DU Cardio gériatrie

→ DU Douleur

→ DU de l'Éthique

→ DU Hygiène

→ DU Infectiologie

→ DU Plaies et cicatrisation

→ DU Psychiatrie du sujet âgé

→ DU Psychogériatrie

→ DU Soins Palliatifs

→ Diplôme Thérapeute familial